BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1277

71 – SAÔNE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHÂLON-SUR-SAÔNE

Ventes et cessions

438 156 069 RCS Chalon-sur-Saône.
HARFLEUR 2000.
Forme : Société anonyme.
Capital : 1099620.00 EUR.
Adresse : 90b, Allée Hubert Curien, 71200 Le Creusot.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : NICEPHORE IMMOBILIER DEVELOPPEMENT NIDEV SA AU CAPITAL DE 1.497.600 € Village Entreprises– Harfleur 2000 90 B allée Hubert Curien 71200 – LE CREUSOT RCS CHALON SUR SAONE 498 920 461 HARFLEUR 2000 SA AU CAPITAL DE 1.099.620 € Village Entreprises– Harfleur 2000 90 B allée Hubert Curien 71200 – LE CREUSOT RCS CHALON SUR SAONE 438 156 069 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25.06.2021 la société NICEPHORE IMMOBILIER DEVELOPPEMENT transmettrait à titre de fusion-absorption à la société HARFLEUR 2000 l'ensemble de son patrimoine. Sur la base du bilan au 31.12.2020, l'actif de la société NICEPHORE IMMOBILIER DEVELOPPEMENT est de 11.626.860 €, et son passif de 7.687.500 €, soit un actif net dont la transmission à la société HARFLEUR 2000 est prévue de 3.939.360 € L'opération prendra effet au 01.01.2021, les opérations de la société NICEPHORE IMMOBILIER DEVELOPPEMENT depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société HARFLEUR 2000. Le rapport d'échange est fixé à 1 action de la société HARFLEUR 2000 pour 0,47 action de la société NICEPHORE IMMOBILIER DEVELOPPEMENT. La fusion de la société NICEPHORE IMMOBILIER DEVELOPPEMENT et de la société HARFLEUR 2000 sera donc rémunérée par l'attribution aux actionnaires de la société NICEPHORE IMMOBILIER DEVELOPPEMENT de 21242 actions nouvelles de 20 € de nominal chacune, à créer par la société HARFLEUR 2000 dont le capital sera ainsi augmenté de 424.840 €. Le montant prévu de la prime de fusion s'élève à 3.514.520 €. Il est précisé que le montant de la prime de fusion est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations éventuelles qui seront décidées par l'assemblée générale de la société absorbante (dotation de la réserve légale, frais de l'opération). Les créanciers des sociétés HARFLEUR 2000 et NICEPHORE IMMOBILIER DEVELOPPEMENT, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14, L. 236-21 et R. 236-8 du Code de commerce. Le projet de fusion a fait l'objet pour les sociétés absorbante et absorbée de dépôts le 03.11.2021 au greffe du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE..